

Liberté Égalité Fraternité

COMMENT DEMANDER LINE BOURSE NATIONALE?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 1er septembre au 17 octobre 2024

Si je n'ai pas donné mon consentement à l'étude automatique de mon droit à bourse lors de l'inscription de mon enfant, je fais ma demande de bourse en ligne, même si mon enfant était boursier l'année dernière.

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et celui de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe

- → de mon compte **ÉduConnect**
- mes codes pour me connecter via FranceConnect

Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- Je me connecte à Scolarité Services à l'adresse teleservices.education.gouv.fr grâce à mon compte ÉduConnect ou à FranceConnect

 Je clique sur Mes services/Demande de bourse et j'arrive sur le service.
- Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui rentre en collège public ou en lycée public à la rentrée 2024;
 - mon enfant, qu'il soit boursier ou non en 2023-2024, et déjà scolarisé en collège public ou en lycée public.

En une seule démarche, je peux faire ma demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même établissement.

Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



Liberté Égalité Fraternité

ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder portail Scolarité Services et aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte:

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants;
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée ;
- au livret scolaire de vos enfants ;
- à l'espace numérique de travail (ENT).

COMMENT CA MARCHE?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**



Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.



Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse : assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au <u>0809 54 06 06</u> du lundi au vendredi de de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h (heure de Paris) (prix d'un appel local)



Liberté Égalité Fraternité

VOUS AVEZ LA CHARGE D'UN ENFANT QUE VOUS ALLEZ INSCRIRE (OU RÉINSCRIRE)

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE L'ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la charge effective et permanente de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) ET que l'élève est rattaché à mon foyer fiscal (présent sur mon avis d'imposition).

JE VÉRIFIE MON ÉLIGIBILITÉ...

Le barème ci-dessous me permet de vérifier si je peux bénéficier d'une bourse de collège selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	17 927€	22 064€	26 201€	30 338€	34 476€	38 613€	42 750€	46 886€

(i) Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux concubins qui est prise en compte.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée scolaire, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai retirer mon consentement à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège public par la fiche de renseignements papier fournie par le collège ou en ligne sur teleservices.education.gouv.fr

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne mon consentement à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne les données d'état civil nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de mon concubin ou ma concubine (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

[Tapez ici]